

# État des lieux de l'accueil parascolaire dans le canton de Vaud - Synthèse des échanges

Dans le cadre de son état des lieux de l'accueil parascolaire romand, Pro Enfance a organisé une rencontre à Lausanne le 6 décembre 2023 dans les locaux de l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE). Une trentaine de personnes se sont réunies représentant services cantonaux et communaux vaudois, faitières professionnelles et milieu de la formation, institutions spécialisées. L'objectif était de questionner l'organisation des prestations de l'accueil parascolaire et leur financement, la définition et le champ d'action du domaine, les défis et enjeux auxquels celui-ci est exposé, et les aspects socio-éducatifs spécifiques.

L'état des lieux de l'accueil parascolaire romand se déroule de 2022 à 2025. La démarche inclut l'accueil parascolaire en milieu collectif et l'accueil familial de jour (AFJ). Il soutient la construction d'une vision fédératrice du secteur parascolaire, permet de documenter et rendre visibles les pratiques, d'apporter des réponses spécifiques et de mettre en réseau les acteur-trices afin de renforcer l'expertise et l'action du domaine. Une rencontre similaire se déroule dans chaque canton romand. La diffusion des conclusions de l'état des lieux est prévue en 2025, avec un focus destiné aux professionnel·les de l'accueil de l'enfance et aux décideurs·euses.

Cet état des lieux permet aussi de renforcer sur le plan national la prise en compte des aspects spécifiques à l'accueil parascolaire de l'ensemble des régions linguistiques. En effet, Pro Enfance travaille en parallèle avec l'association Alliance Enfance qui traitera la question dans les cantons germanophones, afin d'articuler les spécificités romandes avec les enjeux nationaux.

Le présent document est une synthèse des échanges qui se sont déroulés le 6 décembre 2023. L'ESEDE, et l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)<sup>1</sup>, sont ici vivement remerciés pour leur soutien à cet événement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement.

## Synthèse des échanges

### 1. Missions socioéducatives de l'accueil parascolaire

#### 1.1. Prestations

- Les prestations offertes dans les structures d'accueil parascolaires devraient permettre :
  - La prévention ;
  - La socialisation ;
  - La favorisation du jeu ;
  - La participation des enfants ;
  - L'autodétermination ;
  - L'éducation à la citoyenneté ;

---

<sup>1</sup> En amont de la rencontre, l'OAJE a répondu à un questionnaire soumis par Pro Enfance. Les informations récoltées ont permis aux acteurs d'avoir une vision commune de l'accueil parascolaire vaudois avant le début des discussions en sous-groupes.

- L'accompagnement de qualité des enfants ;
- Une sécurité physique et psychique des enfants.
- Une **prise en charge devrait être assurée sur les trois temps d'accueil (matin, midi, après-midi) et durant les vacances.**
- Dans l'idéal, il s'agirait d'assurer une place pour toutes les demandes. Si cela n'est pas possible, il s'agirait au moins d'offrir une place pour toutes les demandes durant les vacances.
- La place des **devoirs accompagnés** est quant à elle questionnée : doivent-ils être compris dans le parascolaire, et à qui en incombe la responsabilité : parents, école, parascolaire ? Un consensus apparaît sur le fait qu'il doit y avoir un espace dans les structures d'accueil permettant aux enfants de faire leurs devoirs, sur le temps de midi ou l'après-midi.

### 1.2. Collaborations avec le réseau

- Un lien étroit et une collaboration constructive entre les écoles et les structures d'accueil parascolaires sont nécessaires pour sécuriser les enfants et les parents, ainsi que pour améliorer la communication avec les familles. Dans cette perspective, une logique tricéphale est à implémenter au travers de la mise en place d'une coordination communale (par exemple selon le modèle de Saint-Sulpice). Un tel contexte permet aux attentes de part et d'autre d'être explicitées et d'éviter les confusions, comme c'est souvent le cas actuellement. L'institutionnalisation et la simplification de la transmission des informations entre les acteurs impliqués pourrait aussi s'effectuer par l'intégration des responsables des structures parascolaires dans les conseils de directions des écoles et les conférences des maîtres.
- Les **organisations de la société civile** (sportives, culturelles ou autre) sont également à intégrer dans la collaboration. Le projet lausannois « Sports-Passion » est cité comme exemple. **L'objectif principal de l'initiative est de permettre aux élèves de découvrir et s'initier à des disciplines peu ou pas pratiquées à l'école.**
- Pour permettre une cohérence et une continuité dans l'accompagnement offert par les structures d'accueil de jour des enfants, il est aussi important de soigner **la transition entre le préscolaire et le parascolaire.**
- Afin de déconstruire les stéréotypes sur le profil de l'enseignant-e et celui d'éducatrice, il y a lieu de renforcer durant la formation initiale les interactions entre les écoles concernées (HEP, ES, HES). Cela permettrait aux professionnel·les de l'accueil parascolaire d'être **reconnus par tous les acteurs, au même titre que l'école.** Dans la même logique, favoriser **l'échange de pratiques** permettrait de comprendre les réalités des différents domaines professionnels et ainsi renforcer la collaboration.
- En synthèse, le mot d'ordre serait « décloisonnement ».

### 1.3. Accueil des enfants à besoins particuliers

- Il est important de consolider le niveau de formation de l'équipe éducative pour proposer un accompagnement adéquat. Il s'agirait ainsi d'augmenter le taux de personnel formé dans un premier temps. Il faudrait ensuite que le personnel puisse accéder aisément à des **formations continues en suffisance.**
- **Les postes de coordinateurs et de coordinatrices à l'inclusion devraient être valorisés et spécifiés.** Ces profils manquent encore de clarté, à l'heure où leurs missions sont en cours d'élaboration. Une rencontre cantonale est par ailleurs prévue par l'OAJE et permettra de traiter cette question.
- Des espaces de coordination, permettant d'améliorer la communication entre les acteurs qui accompagnent des enfants à besoins spécifiques, sont aussi à instituer.
- **Une cohérence dans la gouvernance cantonale interservices et interdépartementales** est nécessaire. Les taux d'encadrement, par exemple, diffèrent entre l'école et le parascolaire, ce qui

ne fait pas de sens si on met l'enfant au centre. De même, les enfants ayant les mêmes besoins pendant les vacances que lors des périodes scolaires, il est important d'octroyer des ressources **identiques toute l'année**.

## 2. Profils et degré de formation des professionnel·les

### 2.1. Types de profils

- **L'idéal est une équipe pluridisciplinaire** composée uniquement de professionnels formés, avec des complémentarités de formation en travail social provenant du champ éducatif, socioéducatif et de l'animation. La complémentarité des degrés de formation (CFC, ES, HES) et des profils se corrèle avec des tâches et responsabilités différentes. Le recrutement et le maintien en poste du personnel formé est central, dans un contexte de pénurie de personnel.
- Pour un accueil de qualité, il faut avoir au sein des équipes les compétences ou connaissances suivantes :
  - Réflexivité, mise en perspective ;
  - Engagement personnel ;
  - Capacité à gérer le collectif car les groupes sont grands ;
  - Connaissances du développement de l'enfant, du contexte du lieu d'accueil et de l'environnement de l'enfant.
- Il est important d'avoir davantage de **diversité dans les équipes** en termes de genre, d'âge et de culture afin d'offrir une complémentarité des sensibilités et des possibilités de modélisation pour les enfants. Lors du recrutement d'**APE** (autres personnel encadrant, sans titre de professionnel·le de l'enfance), les profils appréciés sont ceux de personnes ayant une histoire de vie riche ou des jeunes très motivés, ayant l'envie de se former.
- Afin de répondre à la diversité des besoins, la pluridisciplinarité est nécessaire. Il serait ainsi intéressant **d'élargir le champ d'action des professionnel·les actif·ves dans le milieu scolaire, notamment celui des PPLS** (psychologie, psychomotricité ou logopédie en milieu scolaire) et développer ainsi les liens avec les éducateur·trices actif·ves en milieu scolaire.

### 2.2. Formations

- Les exigences pour les **postes de direction** devraient différer selon la taille de la structure. Elles doivent avoir des formations et compétences en RH, management et pédagogie.
- Afin de valoriser les métiers de l'enfance et les cursus de formation s'y référant, y compris pour les directions de structures d'accueil, il s'agirait de travailler sur des **reconnaisances intercantionales** des diplômes.
- Pour faire face aux nouveaux enjeux et défis, il faut favoriser la **formation continue**.
- **Le processus de formation en emploi devrait être revu afin qu'il soit possible de** travailler à 80% tout en se formant (actuellement cela n'est possible qu'à 60%).

## 3. Conditions cadres pour les institutions

### 3.1. Taux d'encadrement et constitution des groupes

- Les prises en charge doivent **être différenciées selon les âges**, tout comme les pratiques pédagogiques. Il est important d'accompagner les prestations de manière distincte selon les tranches d'âges suivants :
  - 1-2 P
  - 3-6 P
  - 7-8 P

- Pour les 1-2 P, la fatigabilité est plus importante. Un taux d'encadrement d'un professionnel·le pour dix enfants semblerait davantage adéquat.
- **Le pourcentage de direction** devrait être augmenté et mis en lien avec la taille des structures.

### 3.2. Infrastructures

- **Les aspects architecturaux sont importants** et les locaux doivent être adaptés aux besoins des enfants. L'importance de réfléchir la cohabitation dans la structure est soulignée et la nécessité des exigences architecturales questionnées.
- Il est central d'avoir du **matériel pédagogique** propice à un accueil de qualité. Il est souligné que les accueillantes familiale de jour en manquent parfois.

### 3.3. Conditions de travail

- L'amélioration **des conditions de travail** (pourcentage et horaires coupés, augmentation salariale) est centrale pour attirer des profils intéressants.
- La valorisation de la **CCT (convention collective de travail)** est un atout lors du recrutement. Il s'agirait de développer **de réelles stratégies RH** afin de proposer des conditions de travail attrayantes. Pour cela, il faut renforcer le rôle RH des directions qui doivent être capables de déceler les talents et les faire évoluer dans la structure.
- **La promotion de la formation duale** devrait être élaborée avec l'OrTra.

## 4. Système de gouvernance

### 4.1. Outils de pilotage

- Des statistiques vaudoises existent et sont souvent portées par la FAJE avec professionnalisme. En revanche, répondant d'abord à des **aspects de subventionnement**, ces statistiques ne prennent pas forcément en compte la dimension pédagogique du champ. Il serait donc aussi intéressant d'impliquer des acteurs complémentaires pour des approches davantage qualitatives.
- Un **concept pédagogique cantonal** serait nécessaire pour avoir une base commune concernant les missions et leurs mises en application. Ce concept constituerait un document d'accompagnement à la réflexion pour les structures. Il pourrait prendre la forme d'un curriculum contraignant, adaptable à chaque structure. Cette perspective permettrait de préciser la base légale, par exemple en termes de prévention.

### 4.2. Évaluation de la qualité

- Avant tout, il s'agirait de commencer par **documenter et rendre visible** la qualité des prestations proposées. Il est souligné qu'il est nécessaire d'avoir préalablement une **définition de la qualité** et non uniquement une « check liste à cocher ». Il s'agit donc d'identifier les facteurs qui tendent à davantage de qualité. Il serait également intéressant de **comparer les pratiques au niveau international**. Dans certains pays (par exemple l'Allemagne), les locaux peuvent être vétustes et petits, mais la prise en charge de très haute qualité. Il pourrait ensuite s'agir de développer des **évaluations de satisfaction** des enfants, des professionnel·les et des parents. Cependant, il faut que ce type d'évaluation soit porté **par des spécialistes du terrain**. Des indicateurs ne sont pas à interpréter politiquement et, dans ce cas, les évaluations ne doivent donc pas être portées par les communes.
- Mener des **études longitudinales** permettrait de donner une légitimité, visibiliser le travail qui est accompli sur le terrain. Cela permettrait d'observer l'impact de la prévention en milieu parascolaire, en prenant en compte le fait que l'accès aux prestations n'est pas offert à tous.

- Il serait intéressant **de connaître le point de vue des enseignant-es sur les avantages de l'accueil**. Constatent-ils des aspects positifs quant aux enfants ayant fréquenté une structure parascolaire ?
- Utiliser des **systèmes d'autoévaluation**, tels que cela se fait à l'Université de Lausanne, permettrait un retour du terrain sans les biais présents lors de l'évaluation annuelle du personnel.
- Afin de renforcer la visibilité et les savoirs du champ, il s'agirait de favoriser la recherche du domaine « enfance ». Cela participerait aussi à **valoriser les métiers de l'enfance et le travail effectué sur le terrain, ainsi qu'à déconstruire les stéréotypes**.

#### 4.3. Coordinations nécessaires interservices et entre les échelons de l'état

- La gouvernance de l'accueil de l'enfance dans les instances intercommunales est complexe. La **gouvernance cantonale** l'est également car les politiques publiques en la matière sont portées par différentes entités. **Décloisonner les départements et les regrouper sous un seul toit** permettrait une cohérence et faciliterait les liens entre l'école et les parents, notamment pour les enfants à besoins spécifiques. Il s'agirait également de **formaliser les collaborations interservices** ou interdépartementales. Au minimum, il est nécessaire que tous les acteurs se réunissent autour de la table **afin d'améliorer la collaboration et la communication interservices**.

#### 4.4. Pilotage financier et prise en charge financière

- L'accueil des enfants en structure parascolaire permet l'augmentation du taux d'activité et de la contribution économique des parents. Il s'agirait de **rendre visible cet aspect économique**.
- Il faudrait pouvoir assurer la gratuité et l'accessibilité de l'offre d'accueil parascolaire à toutes les familles qui le souhaitent.
- **Les différences de coûts** entre les réseaux sont difficiles à comprendre pour les parents. Il s'agirait d'apporter de la cohérence dans ce système en ayant une prise en compte des revenus des parents cohérente et identique sur l'ensemble du canton.